

Image not found or type unknown



Devoir d'information du notaire

Par **francoise_old**, le **24/06/2007** à **20:26**

Le notaire a t il obligation d'informer l'acquereur qu'une personne s'est suicidée dans le bien vendu?

J'ai acheté une maison il y a un an, je viens d'apprendre que le mari de l'ancienne propriétaire s'est pendu dans la cave de cette maison. Depuis je me sens très mal dans cette maison. Le Notaire aurait il du nous en informer?

Par **Jurigaby**, le **24/06/2007** à **20:54**

Bonjour.

Non, le notaire n'avait pas à vous informer de cela..

Cela ressemble beaucoup à du mysticisme et cela n'a rien à faire avec le droit.